



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE JEUDI 27 AVRIL 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 10
Procurations : 3
Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur CHAMPREDON Éric à Monsieur DOLADILLE Damien, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie et Madame PAGES Anne à Madame CONSTANT Sandrine.

Absents : Madame DOMEIZEL Emilie et Monsieur PARENT Philippe

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

10 - OBJET : IMMEUBLE BARTHELEMY – MODIFICATION DE CONDITIONS DE LOCATION

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la réhabilitation de l'immeuble Barthélémy, la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole a mis en location trois logements et deux locaux professionnels dans cet immeuble.

Madame Charlotte LEBRE et Monsieur Anthony GOEURY, au nom de la SARL GOEURY-LEBRE, louent un local commercial pour l'exploitation de leur commerce boucherie et le logement n°2 à titre personnel.

Ils ont fait connaître leur souhait de louer le logement n°2 à titre professionnel afin de l'utiliser comme espace de stockage pour leur activité professionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CONVIENT et ENREGISTRE les modifications du contrat de bail ;
- MAINTIENT le prix de la location à 204.96 € TTC, non assujetti à la TVA ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de bail modifié.

Et ont les membres présents signé au registre des délibérations.
Copie certifiée conforme faite en mairie.

Le Maire,

Monsieur Samuel SOULIER

